

## LE COLLECTIF DE DÉFENSE DES DROITS DE LA MONTÉRÉGIE ET L'AGIDD-SMQ REVENDIQUENT L'ÉLIMINATION DES MESURES DE CONTRÔLE

AGIDD-SMQ

4837, rue Boyer  
Bureau 210  
Montréal (Québec)  
H2J 3E6

Téléphone  
514 523-3443  
1 866 523-3443

Télécopieur  
514 523-0797

Courriel  
info@agidd.org

Site Web  
www.agidd.org

Forum de discussion  
www.agidd-smq.forumactif.com

**MONTRÉAL, le 15 mai 2017** – Le Collectif de défense des droits de la Montérégie (CDDM) et l'Association des groupes en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) ont manifesté devant l'hôpital Charles-Lemoyne et Pierre Boucher dans le cadre de la 2e Journée nationale Non aux mesures de contrôle, en présence d'une centaine de manifestants et des députées Catherine Fournier et Diane Lamarre.

Ils se sont particulièrement indignés qu'il n'y ait pas d'outil de collecte de données standard permettant de vérifier si les établissements œuvrent à réduire de façon maximale le recours aux mesures de contrôle, le tout en cohérence avec les Orientations du Ministère de la Santé et des Services sociaux.

«D'un établissement à l'autre, les méthodes de calcul varient et sont parfois peu rigoureuses. Nous craignons que des personnes vivent des mesures de contrôle sans que ces dernières soient comptabilisées ce qui est contraire à l'esprit de la loi! Ce manque de rigueur peut aussi être interprété comme un désintérêt de certains établissements envers le respect des droits des usagers», déplore André Leduc, coordonnateur du CDDM.

À l'hôpital Pierre-Boucher, on note une diminution de 25 %, le nombre de mesures étant passé de 152, en 2015-2016, à 114, en 2016-2017. Pour ce qui est de l'hôpital Charles-Lemoyne, en 2015-2016, pour une période de 10 mois, il y a eu 456 mesures de contrôle contre 637 en 2016-2017, avec cependant l'ajout des mesures de contention chimiques à la compilation.

Contrairement à la croyance populaire, les mesures de contention ne sont pas toujours utilisées de manière exceptionnelle pour protéger une personne qui présente un risque de se blesser ou de blesser autrui. Il arrive encore que ces mesures soient utilisées pour contrôler les comportements, comme représailles ou encore à cause du manque de personnel, a poursuivi M. Leduc.

«Éliminer les mesures de contrôle, c'est une question de respect des droits! Depuis 2002, année de publication des Orientations ministérielles, on sait qu'il y a moyen de faire autrement que d'attacher les gens, de les mettre en isolement, ou encore de limiter leur capacité d'action en leur administrant un médicament. Quinze ans plus tard, où en sommes-nous? Au niveau gouvernemental, trop peu a été fait et ce sont les personnes vivant un problème de santé mentale qui en subissent les conséquences, mais aussi le personnel, car appliquer une mesure de contrôle n'est jamais thérapeutique», d'expliquer Doris Provencher, directrice générale de l'AGIDD-SMQ.

Dans le cadre de cette journée nationale, des députés de la Montérégie ont accepté de porter le ruban qui symbolise la Journée nationale. Un peu partout au Québec, d'autres députés font de même. Ce symbole composé d'une attache «tie wrap» a été créé pour marquer la victoire historique du 15 mai 2015, jour de l'entente liée au recours collectif contre l'hôpital du Suroît.

